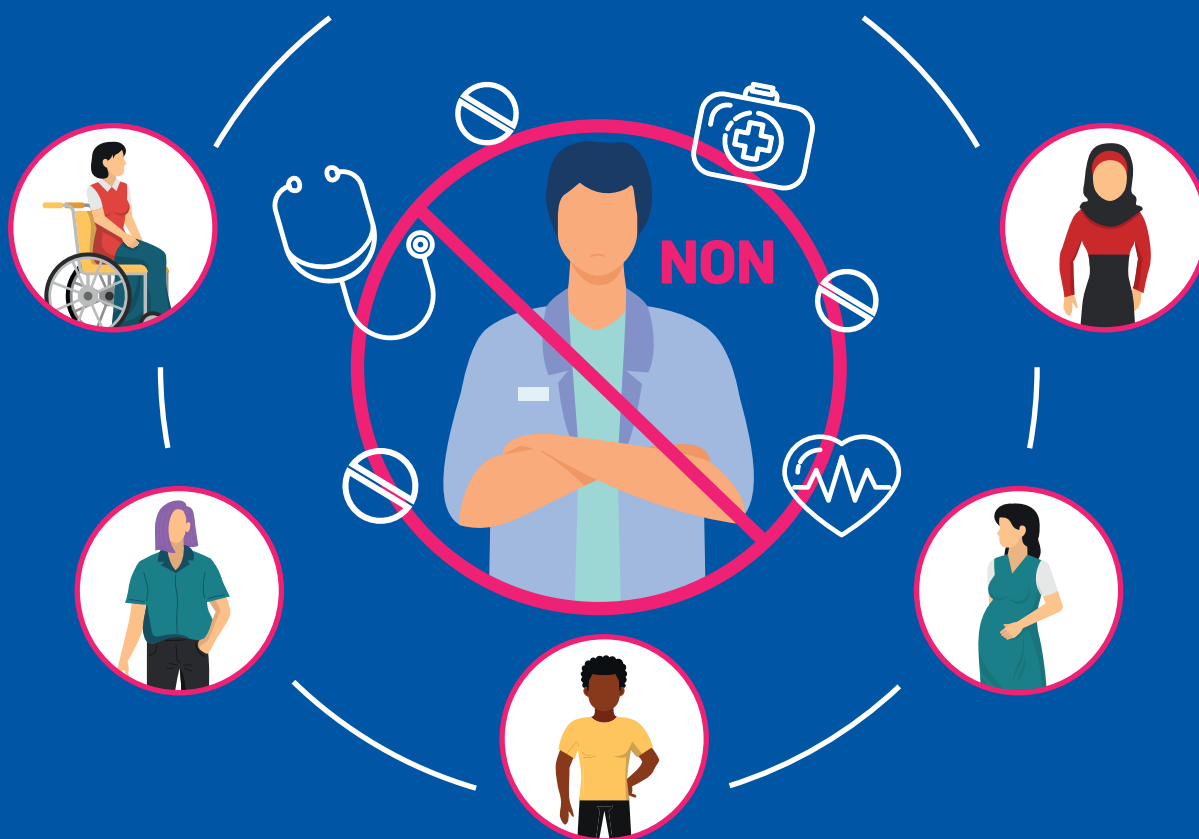


Un professionnel de santé refuse de vous recevoir ? Vous traitez de façon inappropriée en raison de votre nationalité, votre religion, votre handicap, votre couverture maladie, votre genre ou votre orientation sexuelle ?

LE REFUS DE SOINS DISCRIMINATOIRE EST INTERDIT



PARLEZ-EN à votre sage-femme, à une association d'usagers, au conseil départemental de l'Ordre des sages-femmes ou à votre organisme local d'assurance maladie.

La loi vous protège, ne restez pas seule !

